



66^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point d'ordre réglementaire

Promotion de la femme

Advancement of Women

New York, le 10 octobre 2011

Mme Christine Löw, Secrétaire à la sécurité

Monsieur le Président,

La Suisse est convaincue que l'avancement des femmes et l'élimination de la violence contre les femmes ne sont possibles que si l'on s'attaque aux causes profondes de l'inégalité, à savoir les stéréotypes et la discrimination à l'égard des femmes.

C'est pourquoi la Suisse estime que la sécurité des femmes doit être garantie par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes (CEDAW) et par tous autres instruments internationaux relatifs à la sécurité. Nous invitons l'ONU Femmes à faire évoluer ses programmes pour qu'ils soient plus sensibles aux besoins des femmes. Les gouvernements doivent impérativement les inscrire au nombre de leurs priorités en matière de développement économique et social. Il est grand temps de reconnaître les femmes comme des experts ayant un rôle actif à jouer sur les questions qui les concernent et d'accorder aux femmes et aux filles l'autonomie dont elles ont besoin pour promouvoir un changement réel. Nous sommes convaincus que l'ONU Femmes accélérera les progrès dans ce domaine grâce à son expertise et aux résultats qui a été créé et renforcé au sein de l'ONU et avec les Etats membres.

Aujourd'hui, ma délégation aimerait se concentrer sur deux thèmes :

Le premier porte sur la reconnaissance des femmes en tant qu'agents ayant un rôle important à jouer pendant et après les conflits.

La résolution A/62/269 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité demande à l'ONU Femmes de faire une place importante aux femmes dans la politique étrangère de la sécurité, en tant

au(x) actrice(s) à part entière(s). La sécurité est toujours d'actualité. Deux remarques peuvent être faites à ce sujet :

Premièrement, nous voulons que les femmes participent davantage aux processus de promotion de la paix. C'est une exigence la résolution 1325 du Conseil de sécurité nous devons faire en sorte qu'elles aient accès à toutes les ressources dont elles ont besoin pour être ou devenir des actrices à part entière. En particulier, elles doivent être mises au par égalité avec les hommes pour tout ce qui a trait aux droits fondamentaux ou aux biens importants, tels que l'accès à la formation ou à la propriété foncière.

Deuxièmement, l'objectif de la promotion de la paix doit engager à une sécurité humaine globale. Une sécurité humaine globale comprend la sécurité de tous les membres d'une société donnée, y compris celle des femmes. Dans ce contexte, la sécurité humaine signifie pas seulement l'absence de violence, mais bien le plein respect des droits humains, et notamment des droits des femmes également.

EN 2011, EN 2012, EN 2013, ces dernières années nous sont une fois de plus mis à rude épreuve : dans le monde arabe, les réformes de la place Tahrir et d'ailleurs ont clairement exprimé leur volonté et leur capacité d'agir sur la scène politique de leur pays. Mais comment pourront-elles continuer à jouer un rôle alors ? Ou bien, comme cela est déjà arrivé plusieurs fois dans l'histoire, se retrouveront-elles enfermées dans leurs rôles traditionnels et exclues de la vie politique une fois que la paix sera revenue ?

Le deuxième thème que nous souhaitons aborder est celui des mutilations génitales féminines :

Comme nous l'avons mentionné, pour combattre les symboles de l'inégalité, nous devons nous attaquer à ses causes profondes. La pratique des mutilations génitales féminines, clairement liée à une inégalité entre les hommes et les femmes, constitue une forme de violence. Elle se base sur une discrimination extrême à l'égard des filles et des femmes. Il s'agit d'une violation des droits fondamentaux de l'être humain, d'une violation des droits de la femme. Ces actes portent atteinte à l'intégrité physique et psychique des victimes.

Avec le retour dans notre histoire des femmes et des filles qui vivent et se battent pour dire non à ces pratiques de subir des mutilations génitales. Ainsi, les professionnels de notre pays se trouvent de plus en plus souvent confrontés à ce type de discrimination sexuelle. Si je débats aujourd'hui de ces pratiques a déclenché une importante vague d'indignation dans nos pays, il a aussi mis en lumière de nombreux problèmes sociaux.

Une norme pénale qui reconnaît les mutilations génitales féminines comme un crime a été élaborée au cours des dernières années en Suisse. Elle a été adoptée le 14 septembre 2011. Le thème a donc été au centre de l'attention dans notre pays, surtout l'année passée.

Considérer les mutilations génitales féminines comme un crime est une étape importante, mais pas suffisante. La prévention et la sensibilisation sont des éléments clés pour mettre un terme à ces pratiques destructrices. Différentes mesures ont été prises et seront prises dans ce sens. Dans le cadre d'un projet de coopération, les principaux acteurs suisses établissent des recommandations à l'intention des professionnels de la santé. Ils ont aussi entamé d'importants travaux pour un service de médiation national pour la prévention de l'excision des filles. Celui-ci est actuellement dirigé par une ONG suisse.

La Suisse est convaincue que seule une véritable collaboration entre les instances gouvernementales et non gouvernementales concernées pourra permettre la transformation sociale nécessaire pour mettre un terme définitif aux mutilations génitales féminines. Il est non seulement souhaitable mais également essentiel pour la Suisse d'avoir un rôle d'élément de débat multilatéraux sur le sujet et de promouvoir une image des meilleures pratiques en la matière et faire rapidement des progrès dans l'établissement d'un véritable partenariat de prévention à l'abolition des mutilations génitales féminines.

Merci de votre attention.

Unofficial translation

Mr. President,

Switzerland believes that the advancement of women and the elimination of violence against women can only be achieved by tackling the root causes of gender inequality, specifically traditional stereotypes and discrimination.

To this end, Switzerland calls for greater emphasis on those rights which are guaranteed by the UN Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, and other international human rights instruments. Governments must make it a priority to make these rights an objective of their economic and social development efforts. It is time that recognition is given to the fact that women have the knowledge and experience to play an active role in issues that affect them. This implies granting women and girls the autonomy they need to effect real change. We believe that UN Women, with its extensive network, can help to address these challenges. This network has been established and strengthened within the UN and with its Member States.

Today, the Swiss delegation would like to focus on two specific issues.

The first is the recognition of women as agents of change in conflict and post-conflict situations.

United Nations Security Council Resolution 1325 on women, peace and security has called for greater involvement and equal participation of women in peace-building and security policy. While this demand is still relevant today, there may be other issues that should be considered.

~~First, if we want women to become more involved in the peace and building processes, the Security Council~~

~~Resolution 1325 calls for, we have to ensure that they have access to the resources which will allow~~

~~them to be able to have a voice in their own right. In all matters relating to basic human rights, such~~

~~as access to education, or to key assets such as land ownership, women must enjoy the same terms as men.~~

~~Second, global human security must be the goal of peace-building efforts. By guaranteeing the security~~

~~of all members of a given society means guaranteeing the security of women too. Human security implies not only freedom from violence, but also the full respect for human rights, and therefore the rights of women.~~

~~In 2011, these fundamental values were challenged once again. Across the Arab world, on Tahrir~~

~~Square and elsewhere, women openly proclaimed their willingness and their ability to play a part in the politics of their country. But will these women find an opportunity to play an active role? Or, as has~~

~~happened repeatedly throughout history, will they find themselves confined to their traditional roles and excluded from political life as justice and peace is restored?~~

~~The second issue we must raise is female genital mutilation.~~

~~As we have said before, we need to tackle both the symptoms and the root causes of gender inequality. The practice of female genital mutilation, which is symptomatic of gender inequality, is a violation, and an expression, of extreme discrimination against women and girls. It violates not only basic human rights but also the rights of women, leaving the victims with lasting physical and emotional scars.~~

~~After the referendum in 2010, there are women in our country living in fear in Switzerland who have already~~

~~been forced to leave their homes, and who will do so in the future. (Health) professionals in our country are increasingly confronted with cases involving this form of sexual~~

~~discrimination. Although a debate on these dubious practices caused a great deal of public indignation in Switzerland, it also raised a number of questions and concerns.~~

~~On 14 September 2011, an amendment to Swiss criminal law explicitly outlawing the practice of female genital mutilation came into force. As a result, the issue received considerable attention in Switzerland, particularly during the course of last year.~~

~~Making female genital mutilation a criminal offence is a major step in the right direction, but much more must be done. Prevention and awareness are key to putting an end to this damaging practice for all. A range of measures has already been introduced, and additional action is planned.~~

~~In one cooperation project, the main state and non-state actors drew up a series of recommendations for medical professionals. Work has begun on a national mediation service aimed at preventing the genital mutilation of girls. This service is currently run by a Swiss NGO.~~

Switzerland believes that States must work closely with the relevant government and non-government organisations to bring about the social change needed to eradicate the practice of female genital mutilation. It is both appropriate and necessary for Switzerland to advance and lead the international debate on the role and approach of destination countries, such as abortion vulnerable Switzerland to bring its position to the attention of the World Health Organization and to quicken the formulation of a global strategy to prevent and abolish female genital mutilation.

Thank you.

